



ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES ÂGÉES : ASSISTANCE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Prestation auprès de Bénéficiaire sans Prise en Charge (PEC) Intervention de 2h continues au minimum	Tarifs TTC	Tarifs HT (TVA 10%)	Tarifs après déduction fiscale (50%)
Personne âgée à domicile (sans PEC)	28 €/h	25.45 €/h	14.00 €/h
Personne à mobilité réduite (sans PEC)	28 €/h	25.45 €/h	14.00 €/h
Garde malade de nuit (forfait de 21h à 7h sans PEC)	180 €/h	163.63 €/h	90 € forfait
Frais kilométriques (courses, accompagnement...)	1.00 €/km	0.83€/km TVA 20%	

Prestation d'Auxiliaire de Vie auprès de Bénéficiaire avec Prise en Charge (PEC) Intervention de 2h continues au minimum	Tarifs TTC	Tarifs HT (TVA 5.5%)	Tarifs après déductions fiscales
Bénéficiaire pris en charge par une mutuelle ou une caisse de retraite	28 €/h	26.54 €/h	13.50 €/h
Personne en situation de handicap PCH	26.50 €/h	25.12 €/h	en fonction de votre reste à charge
Personne âgée APA – ayant un GIR 3 ou 4	26.50 €/h	25.12 €/h	
Personne âgée APA – ayant un GIR 1 ou 2	29 €/h	27.48 €/h	
Frais kilométriques (courses, accompagnement...)	1.00 €/km	0.83 €/km TVA 20%	

Pour toute autre prestation ou devis nous contacter au 04 34 35 36 59

La mission de l'auxiliaire de vie peut inclure des activités diverses comme promenade, jeux de société, accompagnement chez vos amis ou à un rendez-vous médical, courses, aide à la préparation des repas...

En sont exclus tous les soins médicalisés relevant d'un IDE.

Si vous désirez monter un dossier d'aide APA ou PCH nous pouvons vous aider. Vous pouvez aussi retirer un dossier dans votre mairie, sur le site internet ou dans une antenne du Conseil Départemental.

Majoration de 25 % des tarifs de prestation d'entretien de la maison les dimanches et jours fériés.

Majoration de 100 % des tarifs de prestation d'entretien de la maison les 1er mai et 25 décembre.

Déduction fiscale : Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 15 000 € (majoré de 1 500 € par personne à charge, sans excéder le total de 18 000 € après majorations).

Envoi de la facture : la facture est envoyée par mail. L'envoi de facture par voie postale fera l'objet d'une ligne de facturation supplémentaire intitulée «frais de gestion» de 3.00 €.

Mode de paiement accepté : Virement ou prélèvement bancaire, Chèque, CESU ou eCesu

Dans un rayon de 20km autour de St Mathieu de Trévières dans l'Hérault ou le Gard.

Prestations du 1er JANVIER 2026 au 31 Décembre 2026

Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes.